

**Syndicat Mixte du
Pays du Chinonais**

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de Membres : 22
En Exercice : 22
Présents : 15
Votants : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt,

Le 05 novembre à 17h00

Le Comité Syndical

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en visioconférence sous la présidence de **Monsieur MORTIER, Président du Syndicat Mixte du Pays du Chinonais.**

Date de convocation : 30/10/2020

Présents :

MMES Florence BOULLIER – Aurélie GASNIER-ROCHER - Sophie LAGREE - Isabelle RAIMOND-PAVERO

MM. Gilles MORTIER - Claude BORDIER - Michel CHAMPIGNY - Jean-Luc DUPONT - Denis FOUCHE - Didier GODOY - Etienne MARTEGOUTTE – Christian PIMBERT - Laurent RAINEAU – Paul TULASNE – Michel CHAMPIGNY

Absents excusés avec procuration :

Nadège ARNAULT représentée par Florence BOULLIER
Francis DESBOURDES représenté par Christian PIMBERT
Christophe BAUDRY représenté par Gilles MORTIER
Serge MOREAU représenté par Pascal BLANCHARD

Absent excusé :

Michel FERRAND – Thierry BRUNET

Absents :

Eric LOIZON

OBJET :

**Révision du collège public
du comité de
programmation LEADER**

Le Président rappelle qu'à la suite des élections municipales, les élus siégeant au sein du collège public du comité de programmation LEADER doivent être révisés.

Le Président indique présenter sa candidature à la présidence du comité. Il est proposé de créer un poste de suppléant au Président pour pouvoir animer d'éventuels comités de programmation en l'absence du Président.

Le Président, en concertation avec les Présidents de deux communautés de communes, propose la liste suivante de titulaires et suppléants :

TITULAIRES	SUPPLEANT
Gilles MORTIER – CC CVL (candidat à la présidence)	Michel CHAMPIGNY – CC TVV (candidat à la suppléance du Président)
Didier GODOY – CC CVL	Jean-Luc DUPONT – CC CVL
Sophie LAGREE – CC CVL	Denis FOUCHE – CC CVL
Christian Pimbert – CC TVV	Serge MOREAU – CC TVV
Aurélie ROCHER – CC TVV	Francis DESBOURDES – CC TVV

Le Comité Syndical valide à l'unanimité les propositions faites par le Président.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Gilles MORTIER